

CM Onomastique
Master 1/ SL

1. Définition de l'onomastique

L'onomastique est la science qui se donne pour objet l'étude des **noms propres**. Elle comprend un certain nombre de disciplines dont les principales sont la toponymie (étude des noms de lieu), l'anthroponymie (étude des noms de personne), l'hydronymie (étude des noms de cours et étendue d'eau), l'oronymie (étude des noms du relief) et l'odonymie (étude des noms des voies de communication).

Étudier les noms de lieu et de personne consiste en premier lieu à en déterminer:

1. ce que l'on appelle couramment « l'origine », c'est-à-dire l'étymologie (déterminer l'étymon, mot ou nom dont dérive le nom de lieu ou de personne étudié) ;
2. le sens ou la signification ; plus exactement le sens ou la signification de l'étymon du nom de personne ou de lieu étudié à l'époque de sa formation.

Pour étudier les noms de lieu et de personne, il convient donc de pouvoir disposer :

1. de corpus lexicaux des différentes langues et dialectes parlés sur le territoire étudié au cours des âges ;
2. de corpus de toutes les catégories des noms propres, pouvant éventuellement entrer dans la formation d'autres noms propres.

L'étude des noms de lieu et de personne s'effectue le plus souvent en diachronie, à savoir qu'elle considère les noms comme résultant d'une histoire, longue parfois de plusieurs siècles, voire millénaires, dont elle s'attache à retracer l'évolution. L'analyse d'un nom de personne ou de lieu, s'apparentant à

une remontée dans le temps, consiste donc tout d'abord dans la recherche et l'analyse des graphies anciennes (ancien français, latin, voire gaulois) de ce nom.

Précisons enfin que la recherche onomastique n'est pas qu'une affaire de mots ou de noms : tout nom propre est en effet intimement lié à l'objet qui le porte (personne, lieu, cours d'eau ou autre), à ses particularités comme aux transformations qu'il peut connaître au cours du temps. En conséquence, l'étude de ce nom doit impérativement prendre en compte l'histoire et les caractéristiques de cette entité, que les linguistes appellent le « référent ».

2. Nom propre / Nom commun

« Le nom ou substantif est un mot qui est porteur d'un genre, qui est susceptible de varier en nombre, parfois en genre, qui, dans la phrase, est accompagné ordinairement (surtout comme sujet) d'un déterminant, éventuellement d'une épithète. Il est apte à servir de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément, de mot en apostrophe. » (*Grevisse, Le Bon Usage*)

Le nom « désigne tout ce qui possède, réellement ou par abstraction, une existence distincte. » (*Dessaintes, Recherche linguistique et enseignement*). Un nom est donc un mot ou groupe de mots qui sert à désigner une **réalité concrète** ou **abstraite**. On divise les noms en deux catégories : **noms propres** et **noms communs**.

Qu'est-ce qu'un nom propre ?

Un nom propre **n'a pas de signification véritable**, il ne peut être défini et être utilisé en fonction de cette définition. Il désigne au contraire **quelqu'un** (un individu ou groupe d'individus), un **lieu** ou **quelque chose** selon une convention qui est connue de tous.

Classification des noms propres

On peut classer les noms propres en différentes catégories :

- Pour désigner un **individu** : prénoms, noms de famille, pseudonymes, surnoms ou sobriquet